
**Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de l'ASIOR
du 23 septembre 2021 à Orbe (Salle du Casino)**

Présidence : Arnold Poot

La séance est ouverte à 20h15, suite à quelques problèmes techniques.

Le président rappelle les règles sanitaires : comme il n'est pas demandé de présenter un certificat COVID à l'entrée, les membres présents et le public garderont le masque couvrant la bouche et le nez. Les délégués qui souhaitent prendre la parole sont priés de le faire en se déplaçant vers le micro. Pour faciliter le travail de notre secrétaire, vu qu'il est difficile de connaître toute le monde, chaque personne est priée de donner son nom avant la prise de parole. Par confort, l'orateur ou l'oratrice peut enlever son masque.

Le président précise que la législature s'annonce copieuse, principalement au niveau des investissements auxquels l'ASIOR va elle-même procéder. Tout d'abord avec la construction d'un bâtiment scolaire à Montcherand. C'est la raison pour laquelle, sur proposition du CODIR, le président ne va pas commencer tout de suite par les opérations statutaires, mais va d'abord laisser la place pour une présentation du projet de cette nouvelle construction scolaire par la société IEC et le groupe DMarch.

- **Présentation IEC**

Olivier Petermann indique que le but de cette présentation est de montrer le projet de construction prévu de l'école à Montcherand (8 classes et 1 UAPE). Les deux intervenants sont Guy Durand du bureau IEC et Michel Lardieri architecte.

Il s'agit là d'un projet architectural de grande envergure. De nombreuses questions ont été posées suite à cette présentation.

Il en ressort que les délais sont très courts, les appels d'offres vont être lancés prochainement avec l'objectif que le bâtiment soit construit et opérationnel à la rentrée 2023-2024. Pendant les appels d'offres, le dossier du permis de construire sera élaboré.

Arnold Poot remercie la belle initiative du CODIR d'avoir mis sur pied cette présentation et remercie les deux intervenants.

- **Appel**

Pour les nouveaux, le président rappelle que l'ASIOR compte des délégués qu'on appelle fixe, soit un ou une municipale de chaque commune. Ces délégués fixes ont chacun un suppléant en cas d'absence. Nous avons ensuite des délégués dits variables, au minimum 1 par commune, puis un par tranche entamée de 900 habitants. Pour cette législature du moins, seule Orbe a plus qu'un délégué variable. Ici, chaque commune dispose d'un suppléant.

Il est procédé à l'appel des délégués fixes et variables qui ont déjà été assermentés.

Au vu des absences, il est également procédé à l'appel des suppléants concernés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée ainsi réunie peut valablement délibérer.

- **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

- **Assermentations des délégués non présents le 21 juin 2021 (cérémonie d'installation des autorités de l'ASIOR)**

Le président va procéder à l'assermentation des délégués et suppléants qui n'étaient donc pas présents le 21 juin 2021 lors de l'installation de l'ASIOR par le Préfet. Sur demande de la Préfecture, et pour répondre aux mesures COVID, seuls les suppléants qui doivent fonctionner pour cette séance ont été convoqués.

Il est procédé à l'assermentation de Mesdames Anna Montefusco (Orbe), Anne Moulinneuf (Les Clées), Sandra Schmuki (Orbe), Claire-Lise Cand (Rances) et Céline Moschini (Sergey) et de Messieurs Roland Stalder (Valeyres-sous-Rances) et Fabrice Rouiller (Rances).

- **Adoption du procès-verbal de la séance du 22 avril 2021**



Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

- **Adoption du PV de la séance d'assermentation du 21 juin 2021 (partie présidée par le Président)**



Le procès-verbal est accepté à une large majorité et remerciements à la secrétaire pour sa rédaction.

- **Courrier**

Le bureau a reçu par mail les excuses de Vincent Lambercy, Astrid Goël, Serge Kaltenrieder et Françoise Conod.

- **Nomination d'un membre suppléant à la commission de gestion et des finances**

Lors de la séance du 21 juin 2021, M. Patrick Siegenthaler s'était proposé pour la commission de gestion. Le président le remercie pour sa disponibilité, mais le bureau s'est rendu compte après coup qu'il était suppléant et ne pouvait donc siéger dans la commission. C'est donc Mme Valérie Lambercy qui est passée de suppléante à membre de la commission. Il nous faut dès lors une personne qui se propose pour fonctionner comme suppléant·e à la commission. Chaque année, un membre quitte la commission pour être remplacé par le ou la suppléant·e. Madame Sandra Schmuki (Orbe) est nommée, à mains levées, membre suppléante à l'unanimité.

Pour rappel, la commission de gestion se compose de :

- Mesdames Cora Pasteur (Orbe), Rachelle Fasel (Orbe), Marjorie Aubort (Agiez) et Valérie Lambercy (L'Abergement) et de Monsieur Boris Quinodoz (Sergey), et de Madame Sandra Schmuki suppléante.

- **Nomination de 2 membres au Conseil d'établissement (CET)**

Selon l'article 3 du règlement du Conseil d'Etablissement, le quart politique est composé d'un membre du CODIR (en l'occurrence Mme Dominique Wittwer) et de 2 membres du Conseil.

Le président rappelle que grâce aux réflexions du Conseil d'Etablissement, des projets sont nés ou ont été travaillés comme "Conseillère école-famille", "Restaurant scolaire", "Devoirs surveillés", ou "Bal de fin d'année".



Mesdames Ana Montefusco (Orbe) et Claire-Lise Cand (Rances) sont nommées membres au CET.

- **Nomination de la commission « bâtiments »**

Le président indique que la commission « bâtiments » est pérenne sur cinq ans.

Madame Sybille Roch (Montcherand) actuelle suppléante déléguée variable souhaite se proposer comme membre de la commission « bâtiments », vu qu'elle va remplacer Monsieur Serge Kaltenrieder après son déménagement.



Monsieur Roland Stalder (Valeyres-sous-Rances), Mesdames Ilhem Grivat (Orbe) et Marie-Claire Dutoit (Orbe), Messieurs Serge Kaltenrieder, temporairement, et Fabrice Rouiller (Rances) sont nommés à une large majorité. Madame Céline Moschini (Sergey) est nommée suppléante.

Serge Kaltenrieder siègera jusqu'à son déménagement et Madame Sybille Roch le remplacera à cette fonction.

- **Préavis n° 01/21 « Budget de fonctionnement pour l'année 2022 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote**

Le Comité de direction soumet au Conseil intercommunal le projet de budget pour l'année 2021. Le budget 2022 présente une diminution des charges de CHF 27'600.- par rapport à 2021. Le coût pour un élève primaire est de CHF 2'355.99 (CHF 2'476.60 en 2021). Le coût pour un élève secondaire est de CHF 4'025.63 (CHF 3'962.90 en 2021). La participation des communes s'élève à CHF 5'187'830.-.

Le rapport a été envoyé aux membres du Conseil en début de semaine, le président en conclut que chaque membre a pu en prendre connaissance. Il invite le rapporteur de la commission à procéder à la lecture des conclusions de son rapport.

Le budget pour l'année 2022 est mis en discussion chapitre par chapitre.

Pour répondre à l'intervention de Roland Stalder qui se demande s'il est correct que l'ASIOR subventionne les repas scolaires pour un montant de CHF 23'000.-, Myriam Schertenleib rappelle qu'il s'agissait d'une volonté du CI de mettre sur pied un restaurant scolaire et cela engendre des coûts. Ce restaurant n'est pas entièrement plein à l'heure actuelle, il y a encore des places libres. Une fois que ce restaurant sera plein, cela compensera ces coûts.

Roland Stalder souhaite connaître le nombre de classes à Pré Genevois et quel est le montant du loyer payé par l'ASIOR. Myriam Schertenleib répond que le montant des locations est de CHF 98'820.- et que le collège a 4 classes à l'heure actuelle. Ce collège est utilisé par d'autres locataires. Elle précise que la loi a changé, les communes sont tenues de mettre à disposition gratuitement des locaux aux écoles de musique.



Décision : comme le rapport de la commission et l'ensemble du préavis n'appellent plus de questions, les conclusions de celui-ci sont mises en votation : le Conseil intercommunal

- *vu le préavis 01/21 concernant le budget pour l'année 2022,*
- *oui, le rapport de la commission de gestion et des finances,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*
- *décide :*
 - *d'approuver le budget de l'exercice 2022*
 - *la participation des communes pour l'année 2022 s'élève à CHF 5'187'830.-.*



Le préavis est accepté à l'unanimité.

- **Préavis n° 02/21 « *Demande d'autorisation générale de statuer, pour la législature 2021-2026, sur des dépenses extrabudgétaires, jusqu'à CHF 25'000.- par cas, sur l'acquisition et l'aliénation de tous immeubles et droits réels immobiliers, jusqu'à CHF 50'000.- par cas et sur l'autorisation générale de reconduire les emprunts* », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote**

Le but du préavis est d'autoriser le Comité de direction à prendre des décisions sans passer par l'Association pendant la durée de la législature 2021 à 2026. Ces autorisations permettent de simplifier l'administration et évitent de devoir convoquer en urgence le Conseil intercommunal, ceci conformément à l'art. 14 des statuts de l'ASIOR. Elles sont :

1. sur des dépenses extrabudgétaires (art. 14, point 6).
2. sur l'acquisition et aliénation de tous immeubles et droits réels immobiliers. (art. 14, point 8) et fixant une limite cas par cas.
3. sur l'autorisation générale de reconduire les emprunts arrivant à échéance conformément à l'article 4 au point 7 de la loi sur les communes du 13 juillet 2013.

Cora Pasteur, rapporteur de la commission de gestion et des finances, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis.



Décision : comme le rapport de la commission et l'ensemble du préavis n'appellent pas de questions, les conclusions de celui-ci sont mises en votation : le Conseil intercommunal

- vu le préavis 02/21 concernant la *Demande d'autorisation générale de statuer, pour la législature 2021-2026, sur des dépenses extrabudgétaires, jusqu'à CHF 25'000.- par cas, sur l'acquisition et l'aliénation de tous immeubles et droits réels immobiliers, jusqu'à CHF 50'000.- par cas et sur l'autorisation générale de reconduire les emprunts*,
- oui, le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder au Comité de direction, pour la durée de la législature 2021-2026, une autorisation générale de statuer sur des dépenses extrabudgétaires, jusqu'à CHF 25'000.- par cas. (art. 14 point 6)
- d'accorder au Comité de direction, pour la durée de la législature 2021 – 2026, une autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation de tous immeubles et droits réels immobiliers, jusqu'à CHF 50'000.— par cas, conformément à l'article 4 au point 7 de la loi sur les communes
- d'accorder au Comité de direction, pour la durée de la législature 2021-2026, une autorisation générale de reconduire les emprunts arrivant à échéance
- les dépenses des points 1 et 2 seront financées par la trésorerie courante.



Le préavis est accepté à l'unanimité.

• Communications du Comité de direction

Myriam Schertenleib propose que le Comité de direction se présente :

- Myriam Schertenleib (Orbe) : présidente du CODIR, dicastère « finances ».
- Géraldine Welter (Sergey) : dicastère « bâtiments ».
- Sophie Dumoulin (L'Abergement) : dicastère « organisation ».
- Olivier Petermann (Lignerolle) : dicastère « bâtiments ».
- Sébastien Meylan (Arnex-sur-Orbe) : dicastère « organisation ».
- François Vallotton (Agiez) : dicastère « transports ».
- Pierre Guignard (Rances) : dicastère « transports ».
- Gérald Conod (Les Clées) : dicastère « finances ».
- Anne Baumann (Valeyres-sous-Rances) : dicastère « finances ».
- Dominique Wittwer (Montcherand) : dicastère « bâtiments ».

-
- Le secrétariat du Comité de direction et la comptabilité sont assurés par

Boursière : Corinne Rauber

Secrétaire : Carole Pose, secrétaire municipale de Bavois.

Les directeurs des établissements primaire (Laurent Delisle) et secondaire (Patrick Tharin) sont également présentés.

Il n'y a pas d'autres communications du Comité de direction.

- **Divers et propositions individuelles**

- Le président Arnold Poot rappelle que certaines communes n'ont toujours pas donné le nom de leurs suppléants, il les prie donc d'informer le secrétariat du CI du nom des délégués suppléants.
- Le CODIR fixera lors de l'envoi d'un préavis, une ou des dates pour rencontrer une première fois la commission en charge de l'objet. La commission peut ne pas tenir compte de cette date et en proposer une autre. Pour éviter de bloquer les agendas, il est proposé que le président de la commission confirme rapidement la date du rendez-vous. Libre ensuite à la commission d'organiser sa séance à la suite de la réunion avec le CODIR, voire d'agender des séances supplémentaires.
- A chaque fois qu'un préavis sera déposé, les membres de la commission en charge recevront de la part du secrétariat du CI un mail avec la composition de la commission (pour rappel) et un document à remplir par le président pour les jetons de présence.
- Les préavis ne sont plus envoyés en annexe aux mails, mais disponibles directement sur le site de l'ASIOR (www.asior.ch). Le secrétariat rappellera à chaque fois le lien pour lire ces préavis. Les rapports seront également publiés sur le site Internet et visible pour tous au minimum 48 heures avant la séance du Conseil.
- Le secrétariat va transmettre une liste des membres du CODIR, du Conseil intercommunal avec adresses mail et numéro de téléphone. Ceci pour permettre à chaque délégué de contacter au besoin l'un ou l'autre de ses collègues. Cette liste sera notée comme étant à l'usage exclusif des membres du Conseil intercommunal et n'a pas à être communiquée même partiellement à l'extérieur.
- La date de la prochaine séance du CI n'est pas encore connue.
- La Commune de Montcherand accueillera la prochaine séance du CI.
- Arnold Poot propose à la commission « bâtiments » qu'elle se réunisse en aparté ce soir pour déterminer son mode de fonctionnement (présidence tournante ou fixe ou à tout le moins qui prend le lead pour convoquer les membres).

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h40.

Au nom du Conseil intercommunal

Le président
Arnold Poot

La secrétaire
Christine Etter